



Pour le bien de tous, réduire la vitesse à 30 km/h rue Paillard Ducléré, c'est :

- réduire les nuisances sonores de plusieurs décibels : une réduction de 20 km/h revient à diviser par deux l'impact sonore de la circulation (sans que cela coûte quoi que ce soit);
- réduire le niveau des vibrations pour les riverains et les usagers : tout particulièrement dans les parties de la rue où les accélérations sont possibles (presque toute la rue sauf les 100 mètres concernés par le ralentisseur). Cela a un effet positif non seulement pour la santé des personnes mais aussi pour les biens immobiliers, soumis aux dégradations causées par la circulation routière, *et dont la valeur est aujourd'hui diminuée de 10 % en moyenne (selon des offices notariaux comme des agences immobilières)*.
C'est aussi baisser les émissions des gaz d'échappement !
- diminuer considérablement les risques d'accident à l'entrée du bourg, au niveau du City Park et la zone scolaire (***comment ne pas protéger davantage les enfants !***), ainsi que le centre du bourg.
- Donner l'image d'un village accueillant et soucieux du vivre-ensemble, **ce qui est l'objectif de tous !**

NOM	PRENOM	Adresse	Signature